



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél. : 03.85.72.02.19 Fax : 03.85.72.39.66
Email : ccb71@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021
A BOSJEAN

Nombre de membres du conseil communautaire : 34
Nombre de membres présents : 26
Absents avec pouvoir : 02
Absents : 06

- Mme JACQUARD débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de Mme ZAIDI, Trésorière. Il présente également les excuses de Mmes SAVOY, SERVAN, JALLEY (pouvoir à Mr JACUARD) et de Mrs COULON, VIEUX et FROMONT (pouvoir à Mme CHANUSSOT).
- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance : proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 07 juillet 2021 : adoption à l'unanimité

INFORMATIONS :

- **Recrutement** : Le recrutement de l'adjoint technique et du rédacteur a été effectué. L'annonce pour le poste d'attaché a été relancée.
- **Voirie** : Le chef de chantier de l'entreprise a adressé le planning d'intervention à chaque délégué voirie des communes.
- **Cellules commerciales de Mervans** : 2 cellules sont occupées depuis le 01 septembre 2021.
- **Pépinière d'entreprises** : 1 cellule est occupée depuis le 01 août 2021. Pour plus de visibilité sur l'opportunité de louer une cellule, il conviendrait de remettre sur l'entrée de la zone un panneau indiquant que des cellules sont en location.
- **ZA de Saint Germain du Bois** : Une entreprise s'est portée acquéreur d'une parcelle de la zone. La parcelle, d'une surface de 3724m² a été vendue 21971,60€.
- **Construction des 4 bâtiments petite enfance** : La consultation des entreprises pour la construction des 4 bâtiments du pôle petite enfance va être lancée prochainement. Pour assurer le financement de ce projet, il est attendu un taux de financement à hauteur de 76% de la part du Département, de la Région et probablement de la DETR.

QUESTIONS A TRAITER :

- **FPIC 2021** : le montant du FPIC s'élève à 306953 € (EPCI : 76821€, Communes : 230132€). Il convient donc de délibérer sur la répartition de ce montant au budget de la communauté. Il était d'usage les années précédentes d'affecter le montant de la part des communes à la réalisation des travaux de voirie. A l'unanimité, les délégués acceptent cette répartition.
- **Centre de gestion** : La communauté de communes avait donné mandat au Centre de Gestion pour la consultation d'un marché en vu de la souscription au contrat d'assurance permettant de couvrir les risques statutaires des agents. Le marché a été attribué à AG2R Prévoyance avec une gestion assurée par GRAS SAVOYE pour une durée de 4 ans à compter 01/01/2022. La communauté doit valider cette adhésion. A l'unanimité, les délégués acceptent cette adhésion.
- **Taxe GEMAPI** : La participation de la communauté s'élèverait à environ 60000€ par an. Pour financer cette dépense, la taxe Gemapi peut être créée. Cela représenterait un montant de 4/5€ par tranche d'environ 500€ d'imposition, plafonné à 40€/an/habitant. Il est donc proposer d'instaurer cette taxe pour financer la participation à la GEMAPI. Après discussion, les délégués acceptent d'instaurer la taxe Gemapi.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES :

- Pour renforcer l'équipe en charge du ménage et pour pallier aux différentes absences, il est proposé de recruter un personnel en contrat PEC (contrat emploi compétence). Ce type de contrat est financé jusqu'à 80% par l'Etat et est destiné à un public de 16 à 26 ans. Le contrat proposé serait d'une durée de 12 mois renouvelable, pour une durée de travail hebdomadaire comprise entre 20 et 30 heures.
- La commission jeunesse s'est déroulée le 14/09/2021 à la salle de réunion de Saint Germain du Bois.
- Le collège de Saint Germain du Bois fait parti des 2 collèges du Département à avoir été retenu pour le plan Eco-collège.
- Afin d'avoir un listing des différents logements disponibles sur le territoire de la communauté pour loger des personnes en situation d'urgence, il convient d'effectuer un recensement des différents logements, gîtes,... pouvant être mis à disposition rapidement.
- La lagune de traitement située à la ZA de la Chaigne présente un problème récurrent de ragondin. Il conviendrait de trouver une solution pour encourager les piégeurs en trouvant un moyen de compenser les frais occasionnés par le temps passé au piégeage (carburant,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Nicolas VILAIN